

Inscriptions pour la rentrée 2017

Elles concernent les enfants nés en 2014. Il est possible de faire les inscriptions dès maintenant auprès de la directrice de l'école, sur rendez-vous (par mail ou téléphone). Il conviendra de lui fournir les pièces suivantes :

- **un certificat de résidence** délivré par la mairie
- **une attestation de vaccination** ou de contre-indication
- **la fiche de renseignements** complétée (en pièce annexe)
- **4 photos d'identité** de l'enfant
- **une photocopie du livret de famille**

Pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école, il faudra fournir aussi un **certificat de radiation** délivré par l'école fréquentée par l'enfant.

La mairie pourra vous fournir la fiche de renseignements en même temps que le certificat de résidence. Elle pourra aussi vous faire la photocopie du livret de famille.